



Comment mettre en place un dispositif anticorruption (loi Sapin 2) ?

PARIS
Vendredi 1^{er} Juin 2018
9h – 15h
(Café d'accueil)

S'inscrire :

INSTITUT DE L'ENTREPRISE COTEE

Middlenext

Palais Brongniart - 28, place de la Bourse - 75002 Paris - Tél : 01 55 80 75 75

Blanche BEYSSAC - b.beysac@middlenext.com

Communication :

LIEU

- **Nantes**
9h - 15h (Accueil à 8h45)
- Route de la Roche-sur-Yon,
85260 L'Herbergement

Cette formation s'adresse aux : Chefs d'entreprise, membres de Comex, membres de conseils d'administration et de comités d'audit, personnes en charge du traitement des alertes, personnes en charge de la cartographie des risques, directeurs juridiques, directeurs de la conformité, ethic officers... dans le cadre de sociétés cotées ou non cotées.

OBJECTIFS

Comprendre le contexte législatif et réglementaire et les enjeux de la lutte anticorruption.
 Connaître les obligations de la loi Sapin 2, en particulier le traitement des alertes et la cartographie des risques.

ORGANISATION

- Session ½ journée
- 12 participants maximum
- café d'accueil

CONTENU

- Comprendre le contexte juridique français et international de la lutte contre la corruption
 - Rappel historique
 - La loi Sapin 2 de décembre 2016 (volet anticorruption)
- Connaître les principales obligations de la loi Sapin 2
 - Les outils du dispositif à mettre en œuvre dans les entreprises
 - Le contrôle du dispositif : le rôle de l'Agence Française Anticorruption (AFA)
 - Les sanctions encourues
- Comment faire vivre dans l'entreprise un dispositif d'alerte professionnel ?
 - Le rôle des différents acteurs (référénts, ethic officers, comité éthique...)
 - La communication en interne
 - Le traitement des alertes
 - Le suivi des alertes

Cette demi-journée vous permettra d'aborder de nombreuses questions pratiques

PRIX

- Membres MiddleNext :
540 € TTC (450 € HT)
- Prix public :
1080 € TTC (900 € HT)

Organisme de formation agréé

INTERVENANTE :

Caroline WEBER, Directrice Générale de Middlenext
Christine BEYSSAC, Chargée de mission Middlenext
 Service rédactionnel anticorruption

INSCRIPTIONS

Blanche BEYSSAC
 Tel. 01 55 80 75 75

E-Mail : b.beyssac@middlenext.com

Les frais d'inscription doivent impérativement être réglés avant la manifestation. Dès réception de votre inscription, une **facture tenant lieu de convention de formation simplifiée**, vous sera adressée. Les frais d'inscription comprennent l'accès à la formation, l'accueil café, le déjeuner et la documentation.

M^{me} M.

Fonction

Entreprise

Téléphone

E-Mail

Comment mettre en place un dispositif anticorruption (loi Sapin 2) ?

participera à la session :

1^{er} juin 2018

Je joins un chèque de règlement (à l'ordre de Middlenext) de :

540 € TTC, pour les membres de Middlenext

1080 € TTC, pour les non membres

Bulletin à retourner impérativement accompagné de votre règlement :

INSTITUT DE L'ENTREPRISE COTEE

Middlenext

Blanche BEYSSAC

b.beysac@middlenext.com

Palais Brongniart
28, place de la Bourse
75002 Paris

Tél : 01 55 80 75 75